



Toutes les infos sur le site Internet
[www.ain-cerdon.fr/vie pratique](http://www.ain-cerdon.fr/vie_pratique)
Service déchets de la CCRAPC :
04 74 37 67 95 | environnement@ain-cerdon.fr

Emballages

Même souillés, bien vidés, tous les emballages se trient

→ **Cartons + briques alimentaires**



→ **Métal**



→ **Plastique**



Bonnes pratiques

Les emballages doivent être :

- non imbriqués,
- bien vidés (inutile de les laver),
- aplatis dans le sens de la longueur.

La collecte a lieu tous les 15 jours
(voir le calendrier de collecte).



Je retire mon rouleau de sacs jaunes auprès de ma mairie

Je sors mon sac jaune la veille de la collecte après 19h00.

En cas de problème de collecte, je contacte le service Déchets de la communauté de communes.

Je dépose en déchèterie : les gros cartons et les blocs de polystyrène.



Guide du tri 2022

Jeter moins Trier plus

Verre

Les emballages en verre se recyclent à l'infini



Pots et bocaux



Flacons



Bouteilles

Je dépose en déchèterie : Vaisselle, ampoules, verres à boire, vitres, pots de fleurs, miroirs, faïence, porcelaine.

Papiers

Tous les papiers se recyclent...

mais je ne mets pas : essuie-tout, mouchoirs, papier en aluminium, papier plastifié indéchirable



Journaux, revues, magazines, prospectus, publicités



Courriers, lettres, impressions, livres, cahiers, annuaires, dictionnaires

Feuilles de papier, enveloppes



Sacs en papier



Ordures ménagères



Il ne doit rester dans mon sac poubelle ce qui ne peut être trié et valorisé.

Pour mes ordures ménagères, j'utilise impérativement un sac hermétiquement fermé, que je dépose dans mon bac.



Je ne mets pas : emballages, verre, papiers, textiles, cendres, déchets verts, déchets toxiques, appareils électroménagers... sinon mon sac ne sera pas ramassé.

Jours de collecte des ordures ménagères

Lundi Jujurieux, Neuville-sur-Ain, Saint-Jean-le-Vieux
Mardi Cerdon, Labalme, Mérignat, Poncin (sauf Avrillat), Priay, Serrières-sur-Ain, Varambon
Mercredi Boyeux-Saint-Jérôme, Challes-la-Montagne, Pont d'Ain, Saint-Alban, Avrillat

Je sors mon bac la veille de la collecte après 19h00 et le rentre au plus tard le soir de la collecte. En cas de problème de collecte, je contacte le service Déchets de la communauté de communes. Pour toute demande de bac roulant, je contacte ma mairie. En cas de jour férié, la collecte a lieu le lendemain.

Déchèteries

Présentation obligatoire d'une carte d'accès.

Carte d'accès : formulaire de demande en ligne sur [www.ain-cerdon.fr/Vie pratique](http://www.ain-cerdon.fr/Vie_pratique)

Particuliers : accès gratuit.

Professionnels : accès payant : 15 € par passage, limité à 3 m³.

Possibilité d'un forfait cartons à 20 € par mois.

Apport interdit des déchets toxiques.

Je respecte les consignes :

- je pré-trie mes déchets afin de gagner du temps sur la plate-forme.
- j'aplatis mes cartons, je démonte ou casse mes meubles au préalable.
- je viens avec mes propres outils (balai, pelle, fourche...).
- je viens accompagné en cas d'apport nécessitant une aide pour le déchargement.
- je n'utilise en aucun cas les sacs jaunes pour mes apports en déchèterie. Ils sont réservés exclusivement au tri des emballages !
- je présente ma carte d'accès au gardien et respecte ses consignes.

En cas d'apport important

(déménagement, taille de haie...), je préviens les agents de déchèterie ou la communauté de communes.



Médicaments

Je rapporte mes médicaments non utilisés à mon pharmacien.

Amiante

Pour toute demande d'élimination de l'amiante, je contacte le service Déchets de la CCRAPC.



JUJURIEUX ←

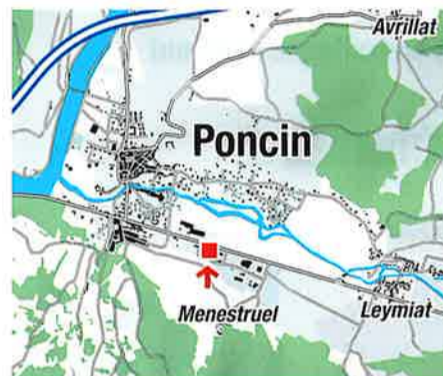
Zone artisanale du Grand Champ

Horaires d'été

- Lundi : 14h00-18h00
- Mercredi, vendredi, samedi : 08h00-12h00 et 14h00-18h00

Horaires d'hiver

- Lundi : 14h00-17h00
- Mercredi, vendredi, samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00



PONCIN ←

Zone artisanale Sous la Côte (derrière la caserne des pompiers)

Horaires d'été

- Mardi, jeudi, samedi : 08h00-12h00 et 14h00-18h00
- Vendredi : 14h00-18h00

Horaires d'hiver

- Mardi, jeudi, samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
- Vendredi : 14h00-17h00



PONT D'AIN ←

Zone d'activités du Blanchon, 80 rue Georges Convert

Horaires d'été

- Lundi : 14h00-18h00
- Mercredi, vendredi, samedi : 08h00-12h00 et 14h00-18h00

Horaires d'hiver

- Lundi : 14h00-17h00
- Mercredi, vendredi, samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Horaires d'été : 1^{er} avril – 31 octobre / **Horaires d'hiver :** 1^{er} novembre – 31 mars / Fermées les jours fériés.

Je réduis mes déchets

Je lutte contre le gaspillage alimentaire :

- j'achète la juste quantité d'aliments et vérifie les dates de péremption,
- je cuisine les restes,
- je demande un *doggy-bag* au restaurant.

Je composte mes déchets biodégradables et pratique le paillage si j'ai un jardin.

Je donne une seconde vie à mes objets

(vêtements, livres, CD-DVD, multimédia, jeux et jouets, vélos, articles de sport, outils, vaisselle, décoration, bibelots...).

Je donne, je vends, j'échange

(associations, gratiférias, brocantes, sites internet, réseaux sociaux...).

Je répare mes objets cassés.

Je participe à un atelier de réparation ou recherche un artisan autour de chez moi (www.annuaire-reparation.fr).

Je limite les emballages :

- j'achète en vrac et à la coupe, utilise les écorecharges, utilise un cabas,
- je bois l'eau du robinet,
- j'achète « local » plutôt que par correspondance.

Je réduis ma consommation de papier :

- je mets un STOP PUB sur ma boîte aux lettres (disponible en mairie),
- je limite les impressions,
- je réutilise le verso comme papier brouillon.

Textiles

Je dépose dans les bornes textiles : linge de maison, vêtements, chaussures, sacs, maroquinerie.

Même abîmés ou déchirés, mais pas mouillés, souillés de terre ou de peinture.

Les bonnes pratiques :

- attacher les chaussures par paire (avec les lacets ou un élastique),
- à déposer dans un sac fermé (pas trop volumineux pour ne pas bloquer le tambour !).

Compostage

Mes déchets de cuisine et de jardin peuvent se recycler en un compost riche qui servira d'engrais pour mon jardin.

Je peux composter :

- les déchets de cuisine : épluchures, restes de repas ou de pain, coquilles d'œuf, marc de café ou de thé avec filtre, essuie-tout,
- les déchets du jardin : herbes, fleurs fanées, feuilles mortes, petites tailles et branchages broyés, paille, copeaux de bois...

Je ne mets pas : huiles et matières grasses, restes de viande ou de poisson, coquillages, agrumes, liseron et chiendent, cendres.

La recette pour faire un bon compost :

- choisir un emplacement adapté : en contact avec la terre, accessible, légèrement ombragé et à l'abri du vent,
- mélanger les déchets verts et humides avec les déchets bruns et secs (ne jamais faire un apport massif de gazon),
- aérer régulièrement les matières en les brassant à l'aide d'une fourche ou d'une griffe de jardin,
- veiller à ce que le compost reste légèrement humide.

